

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLESSE

OBJET : Aménagement de sécurité sur les RD 19 et RD 139 en agglomération – Demande de subvention

Le vingt-quatre Avril deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2025

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Dominique LIAULT – Sébastien PLAUD - Carine BLANCHARD – Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Yannick BOIZUMEAU – Jacques PEROCHON – Myriam GERMAIN - Sébastien QUINAULT – Danielle GUIGNARD

Absent Excusé : Néant

Secrétaire : Nadia BLANCHARD

ANNULE ET REMPLACE la délibération 2025D 24

M. Mickaël AIGUILLON présente au Conseil Municipal le projet de sécurisation des RD 19 et RD 139 en agglomération.

Le coût total de l'opération s'élève à 11 561,52 € HT.

Il précise que dans le cadre de la sécurisation des routes départementales en agglomération, la Commune peut bénéficier d'une subvention de 3.468,46 € correspondant à 30 % du montant prévisionnel des dépenses éligibles de 11.561,52 €.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Fournitures de balises et de peinture pour le test du dispositif	931,36 €	CADS - Sécurisation des RD	3 468,46 €
Plateau ralentisseur	3 962,50 €		
Fourniture de bordures de séparation + béton intérieur	2 950,20 €		
Pose en régie des bordures de séparation	1 680,00 €		
Ensemble de panneaux	2 037,46 €	Autofinancement	8 093,06 €
TOTAL HT	11 561,52 €	TOTAL HT	11 561,52 €

Mme le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de solliciter de la part du Département une subvention à hauteur de 30 % des dépenses éligibles soit un montant de 3.468,46 € dans le cadre de la sécurisation des routes départementales en agglomération pour le projet de sécurisation des RD 19 et RD 139

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite de la part de l'état une subvention à hauteur de 30 % soit un montant de 3.468,46 € dans le cadre de la sécurisation des routes départementales en agglomération pour le projet de sécurisation des RD 19 et RD 139.

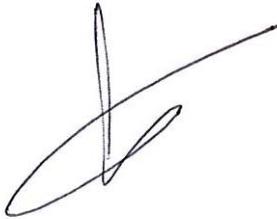
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus

Publié ce jour

Certifié exécutoire

Le Maire :



Le Secrétaire de séance :

